

## ÉDITORIAL

PAR FRANÇOIS-XAVIER PIETRI

## Séisme

Ceux qui espéraient une rupture molle seront déçus. Nicolas Sarkozy a engagé, hier, rien de moins qu'une refonte en profondeur du modèle social français. Si on en croit la liste des chantiers déclinés par le chef de l'État, c'est un séisme qui se prépare. Avec, à la clé, une remise à plat totale des mécanismes sociaux du pays. Certes, le président a pris des gants. D'abord, en remettant sur le devant de la scène son gouvernement. Tous les ministres, ou presque, auront leur part de travail sur ces dossiers. Nicolas Sarkozy, ensuite, s'est bien gardé de braquer les syndicats : à chaque bas de page de son discours, les mots dialogue et concertation étaient manifestement écrits en gros. Il faut dire que c'est le préalable absolu à la réussite de ce programme. Car, quels que soient les angles pris, les pilules à faire avaler aux partenaires sociaux et plus largement aux Français rebutteraient plus d'un malade. Avec, à la clé, la mise à terre de plusieurs des tabous qui jalonnent depuis de longues années le difficile parcours du contrat social. Car il s'agit, pêle-mêle, de demander aux Français de mettre la main à la poche en matière de santé, de revoir les fondements du contrat de travail, de renoncer à une partie de la sacro-sainte retraite, d'assouplir encore un peu plus les 35 heures, de mettre à l'index les chômeurs qui refuseraient trop systématiquement le travail, de demander aux salariés de l'Unedic et de l'ANPE de bien vouloir travailler ensemble et aux syndicats de bien vouloir se remettre en question. Les coups de boutoir sont puissants. Ils devraient réjouir ceux qui attendaient, et ils sont nombreux, le moment des réformes. La vitesse, aussi, est accélérée. Car, dans tous les cas, les réformes sont encadrées par un calendrier serré, calculé pour provoquer le choc que, Nicolas Sarkozy en est persuadé, les Français ont réclamé en lui ouvrant les portes de l'Élysée. Si ce programme passe, c'est une modernisation profonde du système social français qui sera menée à son terme. Le pays en a besoin. Reste à savoir si les Français sont prêts.

fapietri@latribune.fr



DU LUNDI AU VENDREDI À 7 H 55  
**LA CHRONIQUE DE  
 FRANÇOIS-XAVIER PIETRI**  
 SUR RADIO CLASSIQUE

## La Tribune

Édité par : La Tribune SAS  
 51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02  
 Standard : 01 44 82 16 16  
 Adresse Internet : http://www.latribune.fr  
 Président, Directeur de la publication :  
 Alain Metternich.

Directeur de la rédaction : François-Xavier Pietri. Directeur adjoint : Pascal Aubert. Rédaction en chef centrale : Philippe Mabilbe (Économie, Tribunes) ; Martine Orange (Entreprises) ; Olivier Provost (La Tribune.fr) ; Bruno Segré (Marchés & Finance). Rédacteurs en chef : Jean-Louis Alcaide (PME-Régions) ; Anne Debray (Édition) ; Patrick de Jacquolot (La Tribune.fr) ; Estelle Leroy (Rendez-vous perso) ; Dominique Mariette (Marchés & Finance) ; Franck Pauly (Vos finances) ; Jérôme Stern (Hors-Séries, Mensuels) ; Daniel Vigneron (Économie, International). Adjoints : Akram Belkaid (Économie, International) ; Eric Benhamou (Forum) ; Pascale Besses-Boumard (Valeurs) ; Jean-Pierre Bourcier (Art de vivre) ; Béatrice d'Erceville (Entreprises) ; Pierre Kupferman (Enquêtes) ; Delphine Girard (Économie France) ; Pascal

Hénisse (Tribunes) ; Yan de Kerougen (Rendez-vous perso) ; Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin (Édition) ; Jean-Baptiste Jacquin (Entreprises) ; Christophe Tricaud (Les Places) ; Nicole Triouleyre (La Tribune.fr).  
 Directeur général-éditeur : François Dieulesaint. Directeur de la diffusion et de la promotion : Benoît Waucampt (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : Sandra Tricot (01 44 88 47 90). Directeur du développement et du marketing : Fabrice Février. Directeur multimédia : Pascal Laroche.  
 Publicité : DI Régie (01 44 88 42 60). Président : Jean-Jacques Schardner. Directeur général opérationnel : Hervé Noiret. Directrice publicité commerciale : Nathalie Catholand. Directeur publicité financière : Pierre Gisclard. Directeur publicité internationale : Alice Suric. Directeur publicité régionale : Charles d'Augustin.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis ; Méditerranée-Offset-Press, Vitrolles ; Rhône Offset-Press, Ligny ; Imprimerie Midifax, Toulouse ; Loirefax, Saint-Herblain.

## Service abonnement

Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)  
 Fax abonnement : 01 44 82 17 92  
 Abonnement 1 an (France métr.) : 395 € TTC

USA : USPS #017531.  
 Periodical postage paid at Champlain N.Y.  
 and additional mailing offices.  
 For details call IMS at 1 (800) 428 3003  
 Distribué par les NMPP. Commission paritaire :  
 0909C85607 ISSN 0989-1922  
 Modification de service :  
 (uniquement pour réseau de vente NMPP)  
 Téléphone vert : 0 800 47 10 09

IMPRIMÉ EN FRANCE  
 PRINTED IN FRANCE



Reproduction intégrale ou partielle interdite sans  
 l'accord de l'éditeur - Art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle

La Tribune est une publication de DI.  
 Group. Principal associé : Ufipar (LVMH).  
 Président-directeur général : Alain Metternich.  
 Directeur général : Jean-Jacques Schardner.  
 Directeur général adjoint : Nicolas Desbois.  
 Directeur délégué : Bernard Villeneuve.

## LA CHRONIQUE D'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

## Le FMI empêtré dans la réforme de ses droits de vote



Réunion du Fonds monétaire international, en septembre 2006 à Singapour.

AGNÈS BÉNASSY-QUÉRÉ  
 ET LIONEL FONTAGNÉ (\*)

Le débat sur la succession à Rodrigo de Rato à la tête du Fonds monétaire international (FMI) a pratiquement éclipsé une autre discussion, plus esotérique mais néanmoins importante pour la gouvernance de l'institution : la répartition des quotes-parts entre pays membres. Pourtant, les deux sujets sont proches. Il s'agit, dans les deux cas, d'équilibres de pouvoirs entre les États-Unis et l'Europe d'une part, entre pays riches et émergents ou en développement d'autre part.

Le FMI a eu originellement pour mission principale de fournir des financements d'urgence à des pays rencontrant des difficultés temporaires de balance des paiements. Chaque pays membre cotise à hauteur d'un montant appelé quote-part, et cette cotisation lui donne alors droit à un certain montant de financements en cas de difficulté. La répartition des quotes-parts entre États membres est calculée à partir d'un algorithme inextricable conçu essentiellement pour cacher une très diplomatique négociation. Il faut dire qu'à partir des quotes-parts, et c'est bien là l'essentiel, sont calculés les droits de vote des États au sein de l'organisation.

**Lentement des réformes.** De fait, les économies les plus avancées concentrent l'essentiel du pouvoir. À eux seuls, les États-Unis, avec 17 % des quotes-parts, détiennent un droit de veto sur toutes les décisions requérant une majorité de 85 %. L'Union européenne, de son côté, totalise 32 % des quotes-parts alors que le groupe des « Bric » (Brésil, Russie, Inde, Chine) n'atteint pas 10 % et que l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) atteint seulement 4,5 %.

À une époque où la transparence ne cesse d'être appelée de ses vœux à tous les niveaux de gouvernement, le FMI se devait de remettre de l'ordre dans la

procédure d'attribution de ces quotes-parts. C'est ce qu'ont décidé les 185 États membres il y a un an. En réalité, dès 2000, une commission présidée par l'universitaire américain Richard Cooper avait déjà préconisé une solution simple et transparente pour attribuer ces quotes-parts. Cette formule avait pour seul inconvénient d'amoin-drir encore les parts des pays en développement au profit des pays riches.

Adoptant une approche plus pragmatique, l'assemblée générale du FMI a décidé, il y a un an, contre l'avis de l'Inde, d'augmenter légèrement la part de la Chine, de la Corée du Sud, du Mexique et de la Turquie, en attendant une réforme plus fondamentale du mode de calcul. Il s'agissait d'une réforme assez cosmétique, la Chine passant de 3 % à 3,7 % alors qu'elle représente 5,5 % du PIB mondial au

à la consolidation du vote européen.

Reste la quête d'une formule de calcul miracle qui élèverait les quotes-parts d'un certain nombre de pays émergents et en développement de manière objective, scientifique. On peut assez facilement montrer qu'en ce domaine, la simplicité est l'ennemie de l'équité : pour redistribuer le pouvoir au sein du FMI, les négociateurs sont obligés de « comprimer » les formules, ou bien d'introduire des plafonds ad hoc, ce qui inévitablement nuit à la transparence. Car pour objectiver les parts au moyen d'une formule, et ranger la politique au placard, il faut commencer par choisir les critères. C'est finalement les critères retenus qui dictent le résultat, et donc leur choix est lui-même très largement dicté par l'objectif politique sous-jacent.

**Pondérer les votes par la population.**

Veut-on augmenter la part des pays en développement ? La part de l'Afrique subsaharienne tomberait sous la barre du 1 % si l'on appliquait une formule standard fondée sur le PIB et les échanges commerciaux. Pour rééquilibrer les pouvoirs de manière transparente, il suffirait d'introduire dans le calcul des quotes-parts non pas seulement des critères économiques, mais également la population. Sans même parler de démocratie planétaire, une pondération des votes par la population se justifie par le fait qu'une mauvaise gouvernance mondiale nuit à chaque individu. Mais la communauté internationale n'est sans doute pas prête à aller jusque-là, d'autant que les pays les plus peuplés ne sont pas toujours les plus démocratiques.

Du 20 au 22 octobre prochain, à l'occasion des assemblées annuelles de 2007, les pays membres devront trancher ce débat aux enjeux bien politiques. La direction générale du Fonds monétaire international n'est pas un pur métier d'économiste. Avoir fait un peu de politique devrait aider.

(\*) Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

“ LES ÉTATS-UNIS, AVEC 17 % DES QUOTES-PARTS, DÉTIENNENT UN DROIT DE VETO SUR TOUTES LES DÉCISIONS REQUÉRANT UNE MAJORITÉ DE 85 % ”

taux de change courant, 7,5 % des exportations mondiales et 20 % de la population mondiale.

Une solution simple, mais non consensuelle, serait de fusionner la représentation des membres de la zone euro (actuellement éclatée au sein du conseil d'administration du Fonds) de manière à lui permettre de parler d'une seule voix, mais avec un droit de vote plus faible que son niveau actuel (près de 23 %). Les droits de vote ainsi libérés seraient transférés à des économies émergentes. Mais certains pays de la zone euro, notamment ceux dont l'influence au Fonds est démultipliée par le système des circonscriptions, y sont opposés car ils perdraient